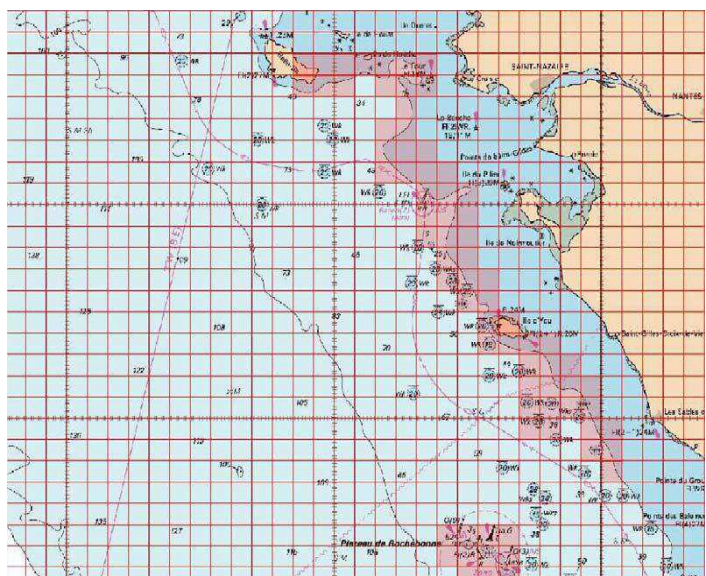


L'outil Valpena s'étend de région en région

Réalisé « par les pêcheurs au service des pêcheurs », souligne José Jouneau, du comité régional des pêches des Pays de la Loire, le projet Valpena, initié dans cette région, est désormais devenu un outil quasi national.

L'Occitanie entend à son tour adopter, en septembre, l'outil Valpena (pour évaluation des pratiques de pêche au regard des nouvelles activités), rejoignant ainsi les régions Pays de la Loire, Bretagne, Normandie, Paca, Hauts-de-France et le département de Charente-Maritime. Tous



Valpena sert à décrire finement l'activité pêche (engins, espèces), mois par mois, sur des mailles de 3 milles de côté.

110

personnes ont débattu de l'outil Valpena à Nantes le 10 juillet.

ces comités des pêches adhèrent au groupement d'intérêt scientifique (Gis) Valpena.

Cet outil d'enquête auprès de la profession a été développé en 2009 par le comité des pêches des Pays de la Loire (Corepem), avec l'université de Nantes et la région. Opérationnel depuis 2010, « il s'agit de décrire dans l'espace l'activité des pêcheurs, confrontés aux questions des services de l'État, en lien avec des projets en mer : extraction de granulats, énergies marines maintenant », explique Fanny Brivoal, secrétaire générale du Corepem.

Victime de son succès

Valpena s'appuie sur des enquêtes réalisées tous les trois ans et recoupe des données de 80 % des pêcheurs. Dans le laps de temps des trois ans, les données sont actualisées par un échantillonnage. Les pêcheurs décrivent

leur activité mois par mois, avec les engins et espèces ciblées, sur une carte découpée par des mailles de 3 milles de côté. Cette estimation fine peut être couplée à des données de production des entreprises pour des aspects socio-économiques.

Il apparaît essentiel d'être capable de décrire l'activité de pêche dans le cadre des documents stratégiques de façade. Mais face aux nouveaux usages, faut-il utiliser cet outil, réalisé par et pour les pêcheurs, afin de présenter des zones de moindre contrainte ? Il y a débat, en interne, sur cet éventuel usage.

« Le Gis Valpena est aujourd'hui un peu victime de son succès, souligne José Jouneau, président du Gis, avec de nombreuses demandes émanant des extracteurs de granulats, des énergéticiens, de l'agence de la biodiversité... Valpena est le seul outil à avoir une vision très fine de l'espace maritime tandis que ces acteurs ne disposent que de données fragmentaires. Mais on ne peut pas répondre à toutes les attentes des interlocuteurs. »

Jean-Marie LE PROVOST
et Solène LE ROUX

Oceana dénonce des pêches illégales en Méditerranée

Oceana scrute l'activité des pêcheurs à partir des données AIS, analysées sur l'application Global fishing watch. Son rapport, sorti le jeudi 12 juillet, identifie 41 cas potentiels de pêche illégale en Méditerranée, dans des zones à accès réglementé pour protéger les poissons juvéniles, coraux ou habitats marins.

Principale accusation : plus de vingt chalutiers de fond italiens auraient pêché illégalement sur des nurseries de merlu dans le détroit de Sicile.

Deux cas français

Mais l'ONG recense d'autres cas suspects dont ceux de deux chalutiers français dans le golfe du Lion. Ainsi, le **Stéphane Cardone**, de Sète, se serait rendu en zone protégée sans faire partie des navires autorisés. « J'ai été contrôlé deux

fois et je n'ai aucune condamnation pour pêche illégale », répond Stéphane Cardone. L'armateur se bat d'ailleurs pour être autorisé à travailler la box, comme la majorité des chalutiers de Sète : il aurait loupé le coche à cause d'un arrêt maladie, tandis qu'il était parmi les premiers à y aller, « dès 2006 ».

Oceana soupçonne aussi le **Bernadette II**, de Martigues, d'avoir dépassé le nombre de jours qu'il pouvait passer dans la box.

Enfin, l'ONG s'étonne d'incursions de navires dans les eaux de pays méditerranéens, mais elle ne peut pas en vérifier la légalité car, déplore-t-elle, les accords de pêche bilatéraux ne sont pas publics.

Solène LE ROUX
et Hélène SCHEFFER

Plus d'informations sur lemarin.fr



Une vingtaine de chalutiers italiens sont accusés par l'ONG d'avoir pêché sur des nurseries de merlu, dans le détroit de Sicile.